



Documents bail, caution, etat des lieux

Par **valjo**, le **29/01/2008 à 13:10**

Bonjour, rn
Est-il autorisé d'utiliser des modèles téléchargés gratuitement sur internet pour la rédaction d'un bail, d'une caution et d'un état des lieux OU faut-il obligatoirement acheter des documents originaux ? y-a-t-il une réglementation ? rn
A partir du moment où tous les éléments sont repris je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas légal mais j'ai un doute rn
Merci de votre réponse rn
Cordialement

Par **Jurigaby**, le **29/01/2008 à 13:25**

Bonjour.rn
Oui, pas de soucis mais vérifier que les documents sont bien à jour, on ne sait jamais.

Par **valjo**, le **29/01/2008 à 13:29**

Merci de votre réponse rn
Pour vérifier au mieux la bonne mise à jour des documents, où puis-je m'adresser ? merci, Cordialement

Par **Jurigaby**, le **29/01/2008 à 13:30**

Bonjour.rn
Vous pouvez vérifier vous même les articles cités dans vos documents en vous rendant que le site légifrance.